

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. SAUVAGNAC Bernard (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : Mme Véronique BOUCHON

10. Acquisition de parcelles pour la création d'un chemin touristique du bourg de Boisseuil au village du Buisson.

Dans le cadre de la politique de développement et de valorisation du bois du Crouzy, atout touristique majeur de la commune, le bourg de Boisseuil sera bientôt relié à cette forêt communale par un chemin touristique. Dans la continuité de cette politique, il est désormais important de créer de nouveaux chemins touristiques débouchant dans le centre bourg, afin que le plus grand nombre de Boisseuillais et de visiteurs puissent accéder à cet espace naturel.

Le chemin touristique envisagé se situe sur des parcelles sises route du Buisson et appartenant à Madame Véronique Mariaud et Monsieur Loup Mariaud, 4 chemin des Crouzettes à Boisseuil.

Les parcelles à acquérir sont situées en zone U3 (urbanisée) et A (agricole) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Boisseuil et aux termes des négociations, les prix proposés au m² sont les suivants : 40 €/m² pour la surface en zone U3 et 1 €/m² pour les surfaces en zone A.

Après réalisation du bornage et division des emprises nécessaires à la création dudit chemin touristique, les parcelles à acquérir par la commune sont les suivantes :

- AK 260 d'une contenance de 774 m² en zone A,
- AK 262 d'une contenance de 418 m² en zone A,
- AK 264 d'une contenance de 219 m² en zone A,
- AK 266 d'une contenance de 257 m² en zone A,
- AK 268 d'une contenance de 244 m² en zone U3.

Soit une surface totale de 1 912 m².

La parcelle AK 268 située en zone U3 sera acquise au prix de 9 760 € et les parcelles AK 260, AK 262, AK 264, AK 266 situées en zone A seront acquises pour un montant de 1 668 €, soit un montant total pour cette opération de 11 428 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer l'acte d'acquisition au prix de 11 428 € des parcelles AK 260 d'une surface de 774 m², AK 262 d'une surface de 418 m², AK 264 d'une surface de 219 m², AK 266 d'une surface de 257 m² et AK 268 d'une surface de 244 m² appartenant à Madame Véronique Mariaud et Monsieur Loup Mariaud, domiciliés 4 chemin des Crouzettes à Boisseuil,**
- **de mettre à la charge de la commune les frais de notaire résultant de cette opération,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil,**
- **de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

